Saint-Aubin de Médoc
le village nature

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE D'IDENTITÉ

Pensez à fixer un rendez-vous avant de vous y rendre
Les mairies proposent des rendez-vous sur leurs sites internet

LES AVANTAGES DE LA PRÉ-DEMANDE

En vue de **simplifier vos démarches** concernant le passeport et la Carte Nationale d'Identité, le télé-service « Pré-demande passeport ou CNI » a été généralisé sur tout le territoire.

Ce télé-service « Pré-demande » permet de recueillir, de manière dématérialisée (sans utiliser de formulaire CERFA) les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

Qui peut utiliser ce télé-service ? Accessible à tous

Comment procéder sur le site internet :

Se rendre sur le site ANTS pour compléter votre pré-demande **(cf : dos du document)**
http://predemande-cni.ants.gouv.fr/ ou *http://passeport-predemande.gouv.fr*
Pour les demandes nécessitant un timbre fiscal celui-ci devra être dématérialisé (achat en ligne ou dans bureau de tabac équipé)

→ **ATTENTION : La présence de l'intéressé et des mineurs est obligatoire lors de la demande et lors de la remise du passeport ou carte d'identité**
→ Les enfants mineurs doivent être accompagnés du représentant légal qui sera muni d'une pièce d'identité et de sa photocopie.
→ Tout passeport ou carte d'identité non retiré sous 3 mois sera restitué à l'Etat pour destruction

Hôtel de ville - Route de Joli Bois - 33160 Saint-Aubin de Médoc
Tél. : 05 56 70 15 15 - Courriel : accueil@saintaubindemedoc.fr - Site : www.saint-aubin-de-medoc.fr

PIÈCES À FOURNIR (Original et photocopie de chaque document)

Document à fournir dans tous les cas :

- Récapitulatif de votre pré-demande en version électronique ou à défaut imprimé
- **1 PHOTO D'IDENTITÉ** non découpée de **moins de 6 mois** (voir caractéristiques en bas de la 3ème page)
- **UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'UN 1 AN à votre nom**

Vous possédez un justificatif de domicile à votre nom :

→ Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris téléphone mobile) ou Avis d'imposition ou non-imposition ou Quittance de loyer non manuscrite, Assurance Habitation

Vous habitez chez un particulier (parent, amis…), vous devez présenter les documents suivants :

→ Pièce d'identité de la personne qui vous héberge + Lettre signée certifiant que vous habitez chez elle

→ Justificatif de domicile récent à son nom

S'IL S'AGIT D'UNE PREMIERE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU PASSEPORT

→ **ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS** (sauf si votre commune de naissance adhère au service COMEDEC) et **DOCUMENT COMPORTANT UNE PHOTO** (permis de conduire, carte vitale…)

OU

→ Pour une première demande de **CARTE NATIONALE D'IDENTITE : PASSEPORT** en cours de validité

→ Pour une première demande de **PASSEPORT : CARTE D'IDENTITÉ** (en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans)

S'IL S'AGIT D'UN RENOUVELLEMENT DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU PASSEPORT

SI VOUS RENOUVELEZ VOTRE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

→ **ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ plastifiées bleues** (valide ou périmées depuis moins de 5 ans)

⚠ **Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, fournir une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois** (sauf si votre commune de naissance adhère au service COMEDEC)

⚠ Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, **elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.**

Si vous n'avez pas de passeport, vous pouvez toutefois demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.

S'IL S'AGIT D'UN RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT

→ **ANCIEN PASSEPORT délivré depuis mai 2006** (fournir la copie des 4 premières pages).

⚠ Si il n'est ni biométrique, ni électronique, CNI en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans ; à défaut un acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si votre commune de naissance adhère au service COMEDEC)+ un document comportant une photo.

TIMBRES FISCAUX : (à acheter dans un bureau de tabac ou au trésor public ou par internet sur le site de l'ANTS)

→ **86 €** pour les majeurs

→ **42 €** pour les 15 ans et plus

→ **17 €** pour les moins de 15 ans

S'IL S'AGIT D'UN MINEUR (fournir en plus)

→ **PIÈCE D'IDENTITÉ DE L'UN DES PARENTS**
→ **PRÉSENTATION DU LIVRET DE FAMILE**

Si parents divorcés joindre obligatoirement

→ **LE JUGEMENT INTÉGRALE** et définitif afin de déterminer le domicile de l'enfant et l'autorité parental
→ **PÈCES D'IDENTITÉS DE CHACUN DES PARENTS**
→ **AUTORISATION ÉCRITE DU PARENT NON DEMANDEUR**

Si l'enfant est en garde alternée, les 2 adresses doivent être indiquées sur le titre d'identité de l'enfant vous devez produire

→ **LA PREUVE DE LA RÉSIDENCE ALTERNÉE** (jugement)
→ **LES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE (un pour chaque parent)**

S'IL S'AGIT D'UNE PERTE OU D'UN VOL

→ **DÉCLARATION DE PERTE (Mairie de dépôt du dossier) OU DE VOL (gendarmerie)**
→ **ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS et DOCUMENT COMPORTANT UNE PHOTO (permis de conduire, carte vitale…)**
→ **OU CARTE D'IDENTITE en cours de validité (pour perte passeport)**
→ **OU PASSEPORT en cours de validité**

Pour la CARTE D'IDENTITE : timbre fiscal 25 €

S'IL S'AGIT D'UN CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

→ **COPIE INTÉGRALE D'ACTE de naissance, mariage, décès ou livret de famille**

Si personnes divorcées : conservation du nom de votre ex-époux ou épouse

→ **JUGEMENT DE DIVORCE intégral et original vous y autorisant**

S'il s'agit d'une personne majeure placée sous tutelle ou sous curatelle

→ **DÉCISION DE JUSTICE indiquant la mise sous tutelle ou curatelle + acte de naissance**

S'il s'agit d'un personne née à l'étranger ou de parents étrangers

→ Si renouvellement : **PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ**

→ Si première demande : **CARTE D'IDENTITÉ ou PASSEPORT ou PAPIER DE NATURALISATION (**Certificat de naturalisation française, décret…) **ou ACTE DE NAISSANCE** émanant du Ministère des Affaires Etrangères à Nantes de moins de 3 mois

CARACTÉRISQUES DES PHOTOS : La photo doit être nette, sans pliure ni trace.

FORMAT

- 3,5X 4,5 cm en couleur fond clair (bleu clair, gris clair) pas de fond blanc.
- Seul le haut des épaules (ou la base du cou) doit être visible
- La taille du visage doit être comprise entre 32 mm et 36 mm (du bas du menton au sommet du crâne)
- Le visage doit être correctement centré sur la photo et les oreilles doivent être apparente

ATTITUDES A ADOPTER

- Vous devez être face à l'objectif, votre tête doit être droite
- Vos yeux doivent être parfaitement visible et ouverts
- Vous devez adoptez une attitude neutre, bouche fermée sans sourire
- Votre visage doit être dégagé de toutes mèches de cheveux
- Votre tête doit être nue, sans aucun couvre-chefs
- Les lunettes sont autorisée si la monture est fine, et si on voit clairement vos yeux, sinon il est préférable de les enlever.

Je créé mon compte ANTS

Je remplis mon formulaire de pré-demande passeport ou CNI en ligne
(Rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande passeport ou carte d'identité).

→ *Accédez au portail ANTS pour réaliser votre pré-demande*

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, **le numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaire pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Et après avoir effectué ma pré-demande passeport ou CNI en ligne ?

Je prends rendez-vous dans une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture) pour finaliser ma demande, muni de :

- mon **numéro de pré-demande passeport**, indispensable à la mairie,
- mes **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile …) nécessaires à la constitution de ma demande,
- mon **timbre fiscal dématérialisé**

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de passeport ou cni, dans le système informatique, grâce à votre numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les pièces de votre dossier,
- recueille vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de passeport biométrique ou CNI indiquant le **numéro de votre demande.**

Grâce à votre numéro de demande, vous pourrez :

→ Suivre l'avancement de la production de votre passeport ou CNI en ligne.
→ Suivre les différentes étapes de votre demande de passeport ou CNI directement sur le site passeport ou Carte d'identité de l'ANTS

ADRESSE UTILES POUR OBTENIR

Acte de naissance pour les personnes nées à l'étranger :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1405

Certificat de nationalité française

Tribunal de proximité Bordeaux
180 Rue Lecocq
33000 BORDEAUX

Service Central de l'État Civil

11 Rue de la Maison Blanche
44941 NANTES Cedex 9
Tél : 05 56 79 79 79
www.diplomatie.gouv.fr/fr